



Demande d'information pour séjour en France dans le cadre d'un PACS

Par **Tristan paris 18**, le **07/10/2020** à **15:47**

Bonjour,rnrnJe vous expose ma situation et celle de mon compagnon. Il est brésilien, était arrivé en France le 10/09/2019 avec un visa long séjour Travail, et nous nous sommes rencontrés à cette période. Nous avons fait le choix de nous pacsés en août 2020 et avons un rdv préfecture pour obtenir un récépissé de demande de titre de séjour en novembre prochain.rnrnLe gros problème est qu'il a du retourner au Brésil précipitamment le 24/09/2020 pour le décès de son père.rnrnComment peut on faire ? Désormais son visa a expiré, il est sorti du territoire, est ce que la préfecture va quand même lui délivrer un récépissé ? Doit-il accomplir des démarches au Brésil au préalable ?rnrnMerci infiniment pour vos réponses, la situation est très stressante pour nous.

Par **Tisuisse**, le **08/10/2020** à **08:26**

Bonjour,rnrnN'étant pas sos le coup d'une OQTF, il va à l'Ambassade de France de son pays et demande un visa pour la France, c'est tout.

Par **Tristan paris 18**, le **08/10/2020** à **10:06**

Merci beaucoup pour votre réponse; néanmoins, cet aller-retour effectué au Brésil, ne pensez-vous pas que cela vient rompre les conditions de 1 an de présence en France, pour la délivrance du titre de séjour ? Encore merci